

## Compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 28 mars sous la présidence du maire Alain PIERRE.  
Une vingtaine de délibérations ont été prises avec notamment un examen des comptes administratifs de l'année 2018 et l'approbation des budgets de la commune, du CCAS et de la forêt pour l'année 2019.

### Le compte administratif 2018

Le compte administratif communal laisse apparaître un excédent global de 556 905€ pour des recettes de fonctionnement et investissement confondues de 1 389 531€ et des dépenses de 832 625€.

Les excédents affectés au budget 2019 seront destinés à financer notamment les travaux en cours de rénovation de la salle polyvalente, de l'aménagement du centre d'Uzemain et du programme 2019 de voirie. Une provision est également prévue pour la rénovation du groupe scolaire dont l'étude est en cours et la construction d'un garage et local technique communal.

### Budget 2019

Avec un budget de recettes et dépenses de fonctionnement de 1 388 752€ et un virement à la section d'investissement de 607 000€, le montant des recettes et dépenses d'investissement validé par le conseil municipal est de 968 783€. Le maire fait remarquer que la commune n'a pas de dette et que les travaux seront intégralement autofinancés grâce à l'épargne disponible de la commune et des aides des collectivités partenaires.

### Taux des quatre taxes

Les taux des quatre taxes restent inchangés : Taxe d'habitation 12,09 % ; Taxe foncière (bâti) 15,30 % ; Taxe foncière (Non bâti) 25,23 %.

### Mesures financières

Diverses mesures financières ont également été prises avec des recettes prévues pour le remboursement du secrétariat de l'association foncière : 1 469,30 € et l'entretien de ses chemins (débroussaillage) : 441 €

L'excédent de fonctionnement du budget de la Forêt sera versé au budget principal pour la somme de 21 600 €. Le remboursement des frais de chauffage des logements communaux pour 5736€.

Le conseil municipal remercie l'Association Autour des Ecoles d'Uzemain pour sa participation financière au remplacement des ordinateurs du groupe scolaire pour la somme de 2000€.

Il valide sa participation au Syndicat Intercommunal Scolaire de Xertigny d'un montant de 4 494,78 € fiscalisé et recouvré sous forme d'impôt comme pour les années précédentes.

A compter de l'année 2019, la contribution communale au budget du Service Départemental d'Incendie et de secours des Vosges sera versée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal mais déduite du montant de la compensation financière versée à la commune par la CAE.

### Communauté d'Agglomération

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec la CAE afin de pouvoir bénéficier des services mutualisés d'assistance technique de celle-ci.

Le Maire a rappelé que les travaux d'aménagement du centre d'Uzemain débiteront cet été avec le remplacement des conduites d'eau potable mais ne pourront se terminer qu'au printemps 2020. En raison des travaux à la salle polyvalente, le repas des anciens prévu au mois de mars est reporté au samedi 1er juin. La rénovation de la salle polyvalente se termine avec la participation des employés communaux qui effectuent diverses finitions.